



Déclaration Conseil de Formation

du 27/06/2018



Améliorer l'entrée dans la carrière est un des thèmes annoncés dans l'agenda social de Monsieur le Ministre, objet de futures concertations.

Pour le SE-Unsa, enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la vie et nécessite une réelle professionnalisation. Pour ce faire, il faut aménager la formation initiale existante même si le métier d'enseignant ne s'apprend pas au cours de la seule année de stage, la formation continuée doit se poursuivre lors des trois années qui suivent la titularisation.

Les parcours linéaires, licence puis master Meef, avec le concours en fin de première année de master, ne représentent globalement que la moitié des parcours. Tous les parcours sont légitimes et pour le SE-Unsa, il faut appréhender la diversité des publics à l'entrée dans le métier. Les collègues ont du mal à mener vie professionnelle et vie personnelle, entre exigence de l'ESPE et de la classe. Lors du précédent Conseil de Formation, l'ESPE avait communiqué sur un projet d'évaluation pluridisciplinaire des U.E., permettant de répondre à une des problématiques des stagiaires : l'évaluation. En effet, une évaluation permettrait alors de valider en partie plusieurs U.E.. Le SE-Unsa souhaite savoir où en est cette réflexion.

S'il est annoncé un changement de la place du concours, pour le SE-Unsa, cela n'est pas prioritaire, pour nous, ce qui est déterminant, c'est le contenu du concours. Le SE-Unsa sera favorable aux propositions qui iront dans le sens d'une professionnalisation des parcours de formation, et l'acquisition des compétences professionnelles pour faire face en toute sérénité à l'entrée dans le métier.

A ce propos, les services, lors du CRPE session 2018, ont été très réactifs pour informer rapidement les futurs stagiaires de leur affectation dans le département. Ces derniers auront-ils connaissance de leur support de stage avant les vacances scolaires pour prendre contact avec les écoles et leur binôme, ce qui contribuerait à diminuer le stress des débuts ?

Concernant la formation continue, le SE-UNSA ne peut rester sans commenter l'accumulation des interventions récentes du ministre de l'éducation nationale. Dans la suite de ses annonces concernant la lecture et les mathématiques, le ministre décide que les 18 heures d'animations pédagogiques seront obligatoirement consacrées à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques.

Pour le SE-Unsa, une formation continue de qualité doit prendre en compte les besoins réels des enseignants et leurs attentes. Or les instructions de Monsieur le Ministre écrasent les formations en EPS, en sciences, en arts, en langues étrangères et sur des thèmes transversaux comme le parcours d'éducation à la santé, le parcours d'éducation culturelle et artistique, ou l'inclusion scolaire, défi au quotidien pour la grande majorité des enseignants.

Par ailleurs, ces consignes ministérielles réduisent la formation continue aux animations pédagogiques en ignorant la nécessité d'une formation continue importante et selon des modalités variées défendues par le SE-Unsa : qu'elle soit individuelle, collective, en présentiel, à distance, sur le temps scolaire, hors temps scolaire... Une formation de qualité doit être riche et diversifiée, elle doit permettre l'actualisation des compétences et l'augmentation de l'expertise des enseignants sur un temps dédié adapté car le temps de travail n'est pas extensible, les professeurs des écoles font leurs heures... et plus. C'est ce que révèle l'enquête « Temps de travail des PE » menée en janvier 2018 par le SE-Unsa. Il fallait en effet remonter à 2010 pour

trouver une étude officielle par la Depp (Direction des études et statistiques de l'Éducation nationale) sur ce thème, avec une publication des résultats en 2013.

Les réponses recueillies par le SE-Unsa viennent contredire l'idée reçue selon laquelle les enseignants ne travailleraient guère au-delà du temps avec leurs élèves. Le temps d'enseignement (24h) ne représente en réalité que 53.57% du temps de travail effectif d'un professeur des écoles. Ainsi, avec un temps de travail de 44h48, les professeurs des écoles font leurs heures. En rapportant ce temps hebdomadaire à l'année scolaire de 36 semaines, on arrive à 1612 heures annuelles. Si l'on rajoute des temps non-mesurés par l'enquête (préparation pendant les vacances, moments de prérentrée et journée de solidarité), on dépasse donc largement les 1607h, durée annuelle du travail d'un fonctionnaire. Les résultats montrent également que la semaine de travail ne se termine pas le vendredi soir. Plus de 80% des enseignants des écoles travaillent en effet au moins deux heures chaque week-end. Si l'on compare ces résultats à la moyenne des pays de l'OCDE, il apparaît par ailleurs que la France se situe parmi les pays où les enseignants passent le plus de temps devant leurs élèves. Sur une année, la moyenne en Allemagne est de 800 heures, 676 heures en Finlande contre 900 heures en France. Pour le SE-Unsa, cette enquête montre que notre ministère doit ouvrir une réflexion sur l'ensemble des activités composant le temps de travail d'un enseignant des écoles et son organisation et qu'il est contre-productif d'empiéter toujours davantage sur le temps consacré à la vie personnelle, notamment pour des besoins de formation continue.

Une politique de formation exigeante et ambitieuse des personnels est un enjeu d'éducation nationale. C'est également un moyen d'offrir aux enseignants la possibilité d'exercer d'autres fonctions dans notre ministère ou dans la Fonction publique voire réorienter complètement leur vie professionnelle. Pour le SE-Unsa, cette mobilité professionnelle doit être facilitée, choisie et conçue, comme un facteur d'enrichissement au bénéfice du Service public mais aussi comme une possibilité d'évolution professionnelle.

Pour le SE-Unsa,
Vincent Bourguignon.